



Changement de statut

Par **Paya zoh**, le **09/12/2020** à **08:35**

Bjr je suis ivoiriennes et pasce a une française je travaille et je suis en cdi bientôt 2 ans et je viens juste de renouveler mon séjour pour une carte de séjour de 2 ans c est ma 3 fois d avoir une carte cas ma première carte je eu 1an et la deuxième 1an mon problème c est que moi et ma conjoint y a des problèmes et je voudrais savoir si je peux faire un changement de statut ou demander une carte de résident si possible merci

Par **youris**, le **09/12/2020** à **10:30**

bonjour,

pour avoir comme partenaire pacsé d'un(e) français(e), une carte VPF, vous devez remplir les conditions suivantes:

Si vous êtes partenaire d'un Français, vous pouvez obtenir une carte de séjour vie privée et familiale si vous pouvez notamment prouver :

*avoir conclu un Pacs,
la réalité de la relation avec votre partenaire,
et l'ancienneté de votre vie commune en France (au moins 1 an, sauf exceptions).*

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

vous pouvez faire auprès de la préfecture une demande de changement de statut ou demander une carte de résident si vous remplissez les conditions exigées.

voir ces liens:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2208>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>

salutations